

question du jour

Doit-on exiger le remboursement des aides quand une entreprise délocalise?



Olivier Angotti
Avocat en droit social,
associé au cabinet Jeantet

La loi n'interdit pas de percevoir le CICE puis de partir ailleurs

Certains aides d'État aux entreprises sont soumises à conditions. C'est par exemple le cas de l'aide au chômage partiel, avec laquelle l'État peut financer une partie du salaire des employés d'une entreprise en difficulté : si la société est obligée de licencier les personnes dont la paye a été soutenue, elle doit rembourser ce qu'elle a perçu.

Mais ce concept de conditionnalité n'est pas applicable au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en tout cas pas pour les délocalisations. En effet, le CICE n'est pas, en principe, de l'argent qu'on a donné aux entreprises. C'est un crédit d'impôt, validé par Bruxelles, visant à améliorer la compétitivité, la recherche, l'investissement, la formation...

La seule condition à son attribution, c'est qu'il ne doit pas servir à augmenter le bénéfice des actionnaires ou la rémunération des dirigeants. Mais la loi n'interdit pas, en revanche, de percevoir le CICE puis de délocaliser.

Il faut bien comprendre que les transferts de production d'un pays à l'autre font partie des flux économiques et on ne peut pas se borner à dénoncer des délocalisations de façon caricaturale, sans s'intéresser à la réalité de la situation économique des entreprises.

Pour le cas de Whirlpool, on voit déjà la mauvaise caricature qui peut être faite : avec la délocalisation, la part des bénéfices distribuables pourrait augmenter et justifier le mauvais usage du CICE. C'est la même logique que l'on retrouve chez ceux qui parlent de « licenciements boursiers » – ce qui n'a aucun sens en droit – et qui expliquent que certains

licenciements viseraient à faire remonter le cours de la Bourse.

Ce genre de raccourci relève d'un certain populisme auquel on est habitué en période électorale. En France, quand une entreprise en vient à des licenciements économiques, c'est qu'elle est arrivée dans une impasse.

À chaque fois que l'État a demandé des contreparties à ses aides, il n'a pas obtenu ce qu'il voulait. Par exemple, en 2009, dans le secteur de la restauration : le gouvernement avait baissé la TVA en échange d'embauches, qui se sont fait attendre... En l'absence de règles clairement établies au départ, ces engagements ne valent que si les entreprises ont les moyens, ou le souhait, de les tenir.

Les transferts de production d'un pays à l'autre font partie des flux économiques.

Même si la majorité changeait après la présidentielle et les législatives, et que le nouveau gouvernement modifiait le CICE, la nouvelle règle ne s'appliquerait qu'aux situations futures, et pas aux attributions passées. À moins que le nouveau gouvernement ne change le CICE dans la loi de finances rectificatives pour 2017, qui s'applique aux attributions du CICE en 2017. Mais cette instabilité fiscale est justement ce que reprochent nombre d'investisseurs étrangers à notre pays.

Recueilli par Léa Picard

Benoît Hamon a réclamé au groupe Whirlpool, qui a annoncé la fermeture de son usine d'Amiens, le remboursement des aides publiques perçues dans le cadre du CICE.

« Quand on soutient l'activité pour que l'emploi soit ici, il est normal que l'on demande le remboursement quand l'emploi s'en va », a-t-il déclaré. Xavier Bertrand, président (LR) des Hauts-de-France, a transmis la même demande, pour des aides régionales, au groupe Huntsman Pigments, après l'annonce de la fermeture de l'usine Tioxide de Calais.



Dominique Potier
Député PS
de Meurthe-et-Moselle

Il nous faut inventer un nouveau contrat fondé sur la loyauté

Nous sommes aujourd'hui dans une impasse juridique mais face à une urgence éthique. Il nous faut inventer une nouvelle génération de contrats avec les entreprises privées. Parce que nous sommes européens et que nous ne pensons pas une économie refermée sur elle-même. Il nous faut, d'une part, un socle d'aides publiques universel pour toute personne qui entend en France, et d'autre part, des aides doivent être conditionnées à l'engagement de produire et d'apporter de la valeur ajoutée et de l'emploi sur notre territoire.

Il ne s'agit pas de faire du marchandage avec les entreprises ou d'avoir des exigences inadaptées à la réalité du marché. Mais sur ce sujet, comme sur d'autres, de retrouver le principe de loyauté. Selon la même logique, nous devons demain réserver l'accès aux marchés publics à des entreprises qui renoncent à placer leurs bénéfices ou leurs avoirs dans des paradis fiscaux. Nous devons exiger, c'est le sens de la loi que nous venons de voter, un devoir de vigilance des sociétés mères quant aux atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains par leurs filiales et leurs sous-traitants. Une même entreprise, parce qu'elle est mobile, ne peut pas bénéficier à la fois de l'infrastructure d'une nation, de la qualité de sa ressource humaine, de son environnement sécurisé garanti par son État de droit et désertier ensuite pour l'apât du gain.

Pour bâtir ce nouveau contrat privé public fondé sur la loyauté, il est nécessaire d'actionner simultanément plusieurs leviers : l'harmonisation européenne pour éviter la concurrence dé-

loyale entre pays membres à l'intérieur de l'Europe ; les accords commerciaux entre la communauté européenne et ses partenaires mondiaux qui doivent inclure les questions d'environnement, de dumping social et de transparence fiscale ; le devoir de vigilance – innovation législative française qui inspire dès aujourd'hui une dizaine de pays ici et outre-Atlantique ; la lutte contre la fraude fiscale.

À la loi, je crois qu'il faut ajouter l'éthique.

Mais à la loi, je crois qu'il faut ajouter l'éthique : l'engagement des entrepreneurs, des producteurs et des consommateurs à bâtir un monde plus juste. On ne peut pas demander des efforts aux salariés, aux PME et TPE, s'ils n'ont pas le sentiment d'être dans un cadre de justice et de concurrence loyale.

Et aux conservateurs qui agitent le risque d'une France isolée par de telles mesures, je réponde qu'il faut aujourd'hui des groupes de pays pionniers. L'absence d'unanimité européenne ne doit pas décourager de telles initiatives nationales. Dans l'histoire, toutes les grandes transformations sont nées de l'audace de quelques pays avant de s'étendre à leurs voisins et au monde. Face à la mobilité des capitaux et des profits, nous devons opposer une nouvelle puissance publique qui associe liberté d'entreprise et justice, droits et devoirs. Un nouvel humanisme.

Recueilli par Béatrice Bouniol